



Tabagisme sur les quais de la Gare du Nord

Rubrique : questions-réponses - Date : jeudi 19 janvier 2017

Bonjour,

Le dimanche 16 janvier 2017, j'étais à la station de métro Gare du Nord, direction Bobigny (ligne 5). J'ai vu une personne en train de fumer.

J'ai donc déposé plainte auprès du Procureur de la République de Paris, avec copie de ma lettre envoyée à la RATP, Service clientèle.

Cordialement,

Y.T

Réponse :

Nos recommandations vont dans le sens de votre action, en cas d'observation d'une situation de fumeur sur des quais de métro ou de gare lorsque l'interdiction s'y applique. Tenez nous au courant des suites qui seront données à votre plainte